

→ **TÉMOIN D'UN ÉVÈNEMENT À RISQUE ?**
LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE :

112	N° Urgence européen
114	N° Urgence sourds et malentendants
15	SAMU
18	SDIS (pompiers)
17	Gendarmerie

Mairie	
Téléphone	04 92 74 80 13
Mail	Mairie.valensole@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture	Du lundi au jeudi : de 8h à 12h et de 15h à 17h Le vendredi : de 8h à 12h et de 15h à 16h30
Gendarmerie	
Gendarmerie	04 92 74 80 03
Centre de secours	04 92 74 84 49

→ **SITES INTERNET UTILES :**

Services de l'état des Alpes-de-Haute-Provence
<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr>

Pour en savoir plus sur les risques majeurs sur la commune ou votre adresse
<http://www.georisques.gouv.fr>

Pour en savoir plus sur les risques de DLVAgglo
<https://www.dlva.fr/mon-agglo-au-quotidien/prevention-securite/securite-civile/>

Pour plus de renseignements sur notre commune
www.valensole.fr

RAPPELS PRATIQUES

Catastrophes naturelles

Dès la survenance d'un sinistre, toute personne a la possibilité de demander, à la mairie, une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et doit déclarer les dégâts à son assurance dans les 5 jours qui suivent le sinistre.

Pour être indemnisés au titre des catastrophes naturelles, il faut :
 - que les biens endommagés soient couverts par un contrat d'assurance
 - que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu par un arrêté interministériel. Vous aurez 1 mois à compter de sa parution pour contacter votre assureur.

Information acquéreurs et locataires

La loi oblige les propriétaires à informer l'acheteur ou le locataire de tout bien immobilier (bâti ou non bâti) situé en zone à risques majeurs, en lui mettant à disposition l'état des risques et pollutions (ERP). Réalisez facilement votre ERP sur :
<https://errial.georisques.gouv.fr/#/>

Retrouvez les informations sur le PPRN approuvé sur :
<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr>

La canicule



il fait très chaud
 la température ne descend pas la nuit
 le phénomène dure depuis plusieurs jours

Personne vulnérable? Inscrivez-vous sur le **registre canicule** en contactant la mairie

Comment réagir?

- Boire beaucoup d'eau (au moins 1,5l/jour), mouiller sa peau plusieurs fois par jour
- Ne pas consommer d'alcool, manger normalement (fruits, légumes, soupe...)
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes, ne pas faire d'efforts physiques intenses
- Maintenir l'habitation à l'abri de la chaleur en fermant les volets
- Prendre des nouvelles de l'entourage
- Pour les personnes fragiles, passer quelques heures dans un endroit frais ou climatisé
- Appeler immédiatement le **15** si une personne est victime d'un malaise

L'alerte sur la commune :

En cas d'incident majeur, l'alerte est donnée par :
 - les sirènes nationales d'alerte SAIP



- la municipalité, en porte à porte ou téléphone

DOCUMENT À CONSERVER

Édition 2025



DICRIM simplifié
 Document d'Information Communal
 sur les **RI**sques **Maj**eurs

[VALENSOLE]

Le mot du maire

Chers concitoyens, chers concitoyennes,

Le présent document est destiné à vous informer sur les consignes à adopter pour faire face aux risques majeurs identifiés sur notre commune.

Quelques informations pratiques vous sont aussi délivrées. Je vous demande de consulter attentivement cette plaquette et de la conserver précieusement.

En complément de ce travail d'information, la commune met à jour régulièrement son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer les risques identifiés.




La mairie tient à votre disposition les différents documents d'information sur les risques recensés.

En espérant ne jamais avoir à appliquer ces précautions de sécurité, je vous souhaite une bonne lecture.

Gérard AURRIC
Le maire

LES BONS RÉFLEXES FACE AUX RISQUES MAJEURS

Risque majeur : Phénomène caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité. En cas de catastrophe naturelle ou technologique, dès que le citoyen a été prévenu, il doit respecter des consignes générales suivantes :

DANS TOUS LES CAS	AVANT	PENDANT	APRÈS
	<p>Prévoir son KIT D'URGENCE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une radio portable dynamo ou équipée de piles - une lampe de poche (dynamo ou piles à vérifier) - une réserve d'eau potable - lors d'une pré-alerte pour une éventuelle évacuation, un sac contenant les affaires de 1ere nécessité (médicaments urgents, papiers d'identité et importants, vêtements chauds, un peu d'argent) - S'informer en mairie des mesures de sauvegarde prévues par le Plan Communal de Sauvegarde 	<p>- se conformer immédiatement aux consignes reçues : évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque (cf consignes ci-contre)</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> <p>Écouter la radio France-Info et radios locales</p>  <p>Pour information sur l'évolution de la situation</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>Ne pas aller chercher les enfants à l'école</p>  <p>Les enfants sont pris en charge par leurs enseignants</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>Ne pas téléphoner sauf cas de nécessité vitale</p>  <p>Pour libérer les lignes pour les secours</p> </div> </div>	<ul style="list-style-type: none"> - écouter la radio - évaluer les dégâts et s'éloigner des zones dangereuses - se mettre à la disposition des secours

CONSIGNES SPECIFIQUES

Évacuation :

- Couper les réseaux (gaz, électricité, eau)
- Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de 1ere nécessité
- Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues

Confinement :

- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Fermer portes et fenêtres, les calfeutrer
- Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation
- Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues



Inondations – Crues

PPRN approuvé

- Ne pas s'engager sur une route inondée
- Respecter les déviations mises en place
- Fermer les ouvertures
- Couper le gaz et l'électricité
- Évacuer sur préconisation des autorités ou des secours
- Se réfugier sur un point haut (étage, colline...)



Feux de forêts

PPRiF approuvé et réglementation OLD

AVANT: Débroussailler, entretenir les abords des habitations

PENDANT:

- Se conformer aux consignes données par les autorités: évacuation ou confinement
- S'éloigner dos au vent
- Respirer à travers un linge humide
- Asperger d'eau si possible les volets, portes et fenêtres pour les habitations situées en zone d'incendie



Transport de Matières Dangereuses (TMD)

TMD route ; TMD Canalisations GRT Gaz

- Se conformer aux consignes données par les autorités : évacuation ou confinement
- Ne pas fumer, pas de flamme, pas d'étincelle
- Si propagation du nuage toxique, s'éloigner dans le sens perpendiculaire au vent; dans la mesure du possible, se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures et calfeutrer les aérations
- Couper la ventilation et la climatisation



Rupture de barrage

Plan particulier d'intervention (PPI) Serre-Ponçon

- Respecter les consignes données (évacuation ou non, itinéraires à emprunter)
- Ne pas prendre l'ascenseur (coupure de courant)
- Ne pas revenir sur ses pas
- S'éloigner des ponts et torrents



Chutes de neige

Document d'organisation de la viabilité hivernale (DOVH)

- Se renseigner sur l'état des routes
- Limiter les déplacements; rester chez soi dans la mesure du possible
- Protéger les canalisations contre le gel
- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol



Séisme

niveau 4/5- modéré

PENDANT:

- Rester où on est, s'abriter sous un meuble solide ou contre un mur porteur
- Éviter la proximité des fils électriques, des arbres, des ponts, des arches...
- Ne pas allumer de flamme (fuite éventuelle de gaz)

APRES:

- Couper le gaz et l'électricité; pas de flamme
- Évacuer et s'éloigner des bâtiments; rejoindre un endroit dégagé (place..)
- Se conformer aux consignes données par les autorités



Tempêtes – Vent violent

- Limiter les déplacements; dans la mesure du possible, rester chez soi
- Ne pas se promener en forêt, ne pas s'abriter sous un arbre
- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol
- Ne pas intervenir sur une toiture
- Pour les orages, ne pas utiliser d'appareils électriques et de téléphone
- Respecter les déviations mises en place



Mouvements de terrain

Retrait et gonflement des argiles-Chutes de blocs - Glissement de terrain
PPRN approuvé

- Se conformer aux consignes données par les autorités
- Respecter les déviations mises en place
- Ne pas s'engager sur une route signalée dangereuse
- Se mettre, si possible, dans un local à l'abri, non endommagé
- Fuir latéralement; s'éloigner du point d'effondrement



Menaces de sûreté

Attaque terroriste, comment réagir :

- 1) S'échapper
- 2) se cacher
- 3) Alerter les secours
- 4) Résister si se cacher ou évacuer est impossible et si votre vie est en danger

Pour aller plus loin :

<https://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate/>